

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007187600045	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CA SAUMUR VAL DE LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PRINCIPAL SAUMUR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET EAU POTABLE (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	34
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	35
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	38
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	39
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 531 341,24	6 770 328,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 600 374,78

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 531 341,24	10 370 702,78
---	--------------	---------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 899 384,10	6 042 097,24

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 317 517,92	377 096,63
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 797 708,15

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 216 902,02	8 216 902,02
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 748 243,26	18 587 604,80
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	263 587,00	0,00	1 375 504,00	1 375 504,00	1 375 504,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	546 402,00	0,00	1 272 540,00	1 272 540,00	1 272 540,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00	465 000,00	465 000,00	465 000,00
65	Autres charges de gestion courante	49 500,00	0,00	99 200,00	99 200,00	99 200,00
Total des dépenses de gestion des services		944 489,00	0,00	3 212 244,00	3 212 244,00	3 212 244,00
66	Charges financières	84 277,46	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
67	Charges exceptionnelles	38 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 066 766,46	0,00	3 379 244,00	3 379 244,00	3 379 244,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	116 784,45		3 336 811,24	3 336 811,24	3 336 811,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	614 420,00		1 815 286,00	1 815 286,00	1 815 286,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		731 204,45		5 152 097,24	5 152 097,24	5 152 097,24
TOTAL		1 797 970,91	0,00	8 531 341,24	8 531 341,24	8 531 341,24

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 531 341,24
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	42 000,00	0,00	60 045,00	60 045,00	60 045,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 469 100,00	0,00	6 122 783,00	6 122 783,00	6 122 783,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 400,00	0,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00
Total des recettes de gestion des services		2 565 500,00	0,00	6 244 328,00	6 244 328,00	6 244 328,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 565 500,00	0,00	6 244 328,00	6 244 328,00	6 244 328,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	159 600,00		526 000,00	526 000,00	526 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		159 600,00		526 000,00	526 000,00	526 000,00
TOTAL		2 725 100,00	0,00	6 770 328,00	6 770 328,00	6 770 328,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 600 374,78
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 370 702,78
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 626 097,24
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	120 600,00	20 403,15	399 350,00	399 350,00	419 753,15
21	Immobilisations corporelles	1 440 100,00	841 995,96	3 779 100,00	3 779 100,00	4 621 095,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 043 000,00	159 546,41	989 000,00	989 000,00	1 148 546,41
	Total des opérations d'équipement	650 836,91	295 572,40	365 934,10	365 934,10	661 506,50
	Total des dépenses d'équipement	3 254 536,91	1 317 517,92	5 533 384,10	5 533 384,10	6 850 902,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	330 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 584 536,91	1 317 517,92	6 023 384,10	6 023 384,10	7 340 902,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	159 600,00		526 000,00	526 000,00	526 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	162 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	321 600,00		876 000,00	876 000,00	876 000,00
	TOTAL	3 906 136,91	1 317 517,92	6 899 384,10	6 899 384,10	8 216 902,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 216 902,02
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	899 187,00	377 096,63	540 000,00	540 000,00	917 096,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 885 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 784 804,00	377 096,63	540 000,00	540 000,00	917 096,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 784 804,00	377 096,63	540 000,00	540 000,00	917 096,63
021	Virement de la section d'exploitation (4)	116 784,45		3 336 811,24	3 336 811,24	3 336 811,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	614 420,00		1 815 286,00	1 815 286,00	1 815 286,00
041	Opérations patrimoniales (4)	162 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	893 204,45		5 502 097,24	5 502 097,24	5 502 097,24
	TOTAL	3 678 008,45	377 096,63	6 042 097,24	6 042 097,24	6 419 193,87

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 797 708,15
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 216 902,02

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

4 626 097,24

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 375 504,00		1 375 504,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 272 540,00		1 272 540,00
014	Atténuations de produits	465 000,00		465 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	99 200,00		99 200,00
66	Charges financières	112 000,00	0,00	112 000,00
67	Charges exceptionnelles	55 000,00	0,00	55 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 815 286,00	1 815 286,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 336 811,24	3 336 811,24
Dépenses d'exploitation – Total		3 379 244,00	5 152 097,24	8 531 341,24

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 531 341,24
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	526 000,00	526 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	490 000,00	0,00	490 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	661 506,50		661 506,50
20	Immobilisations incorporelles (6)	419 753,15	0,00	419 753,15
21	Immobilisations corporelles (6)	4 621 095,96	0,00	4 621 095,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 148 546,41	350 000,00	1 498 546,41
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 340 902,02	876 000,00	8 216 902,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 216 902,02
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 045,00		60 045,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 122 783,00		6 122 783,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	61 500,00		61 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	526 000,00	526 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 244 328,00	526 000,00	6 770 328,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 600 374,78
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 370 702,78
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	917 096,63	0,00	917 096,63
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	150 000,00	150 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 815 286,00	1 815 286,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		3 336 811,24	3 336 811,24
Recettes d'investissement – Total		917 096,63	5 502 097,24	6 419 193,87

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 797 708,15
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 216 902,02
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	263 587,00	1 375 504,00	1 375 504,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	30 000,00	30 000,00
605	Achats d'eau	0,00	440 300,00	440 300,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	22 000,00	120 000,00	120 000,00
6062	Produits de traitement	800,00	500,00	500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	12 700,00	62 300,00	62 300,00
6064	Fournitures administratives	0,00	6 200,00	6 200,00
6066	Carburants	4 700,00	15 300,00	15 300,00
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	25 300,00	25 300,00
6071	Compteurs	10 000,00	30 000,00	30 000,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	8 500,00	12 000,00	12 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	18 000,00	97 000,00	97 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	3 500,00	66 500,00	66 500,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	15 500,00	15 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	2 300,00	28 962,00	28 962,00
6161	Multirisques	7 200,00	15 989,00	15 989,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	9 500,00	14 000,00	14 000,00
618	Divers	4 500,00	14 500,00	14 500,00
6226	Honoraires	4 000,00	5 800,00	5 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 000,00	31 000,00	31 000,00
6231	Annonces et insertions	2 300,00	12 600,00	12 600,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	200,00	5 600,00	5 600,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 300,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	2 600,00	2 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	9 000,00	9 000,00
6287	Remboursements de frais	95 000,00	220 700,00	220 700,00
6288	Autres	612,00	612,00	612,00
63512	Taxes foncières	3 375,00	21 541,00	21 541,00
6358	Autres droits	0,00	4 000,00	4 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	12 500,00	13 500,00	13 500,00
6378	Autres taxes et redevances	13 000,00	37 200,00	37 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	546 402,00	1 272 540,00	1 272 540,00
6331	Versement de transport	1 606,00	4 080,00	4 080,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 338,00	3 400,00	3 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 723,00	12 040,00	12 040,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	358 371,00	744 610,00	744 610,00
6413	Primes et gratifications	0,00	119 750,00	119 750,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	14 850,00	14 850,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 620,00	119 740,00	119 740,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 827,00	8 140,00	8 140,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	117 194,00	227 980,00	227 980,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 860,00	1 860,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 071,00	2 600,00	2 600,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	6 900,00	6 400,00	6 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	5 852,00	7 090,00	7 090,00
014	Atténuations de produits (7)	85 000,00	465 000,00	465 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	85 000,00	465 000,00	465 000,00
65	Autres charges de gestion courante	49 500,00	99 200,00	99 200,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 000,00	300,00	300,00
6531	Indemnités élus	22 500,00	25 330,00	25 330,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 300,00	1 300,00	1 300,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	7 200,00	7 770,00	7 770,00
6535	Formation élus	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	59 000,00	59 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		944 489,00	3 212 244,00	3 212 244,00
66	Charges financières (b) (8)	84 277,46	112 000,00	112 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	84 277,46	112 000,00	112 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6688	Autre	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	38 000,00	55 000,00	55 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 000,00	27 000,00	27 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	20 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	28 000,00	28 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 066 766,46	3 379 244,00	3 379 244,00
023	Virement à la section d'investissement	116 784,45	3 336 811,24	3 336 811,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	614 420,00	1 815 286,00	1 815 286,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	614 420,00	1 815 286,00	1 815 286,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		731 204,45	5 152 097,24	5 152 097,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		731 204,45	5 152 097,24	5 152 097,24
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 797 970,91	8 531 341,24	8 531 341,24

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 531 341,24
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	70 298,13
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	73 906,65
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	42 000,00	60 045,00	60 045,00
64198	Autres remboursements	9 000,00	38 286,00	38 286,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	33 000,00	21 759,00	21 759,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 469 100,00	6 122 783,00	6 122 783,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 990 000,00	4 925 000,00	4 925 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	12 500,00	13 000,00	13 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	85 000,00	362 000,00	362 000,00
704	Travaux	35 000,00	66 000,00	66 000,00
7064	Locations de compteurs	0,00	43 000,00	43 000,00
7071	Compteurs	600,00	600,00	600,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	330 000,00	689 183,00	689 183,00
7087	Remboursement de frais	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	16 000,00	24 000,00	24 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 400,00	61 500,00	61 500,00
757	Redevances des fermiers, concession..	54 000,00	55 000,00	55 000,00
7588	Autres	400,00	6 500,00	6 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 565 500,00	6 244 328,00	6 244 328,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 565 500,00	6 244 328,00	6 244 328,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	159 600,00	526 000,00	526 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	159 600,00	526 000,00	526 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		159 600,00	526 000,00	526 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 725 100,00	6 770 328,00	6 770 328,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 600 374,78
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 370 702,78
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	120 600,00	399 350,00	399 350,00
2031	Frais d'études	115 000,00	365 000,00	365 000,00
2033	Frais d'insertion	5 600,00	7 700,00	7 700,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	26 650,00	26 650,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 440 100,00	3 779 100,00	3 779 100,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	405 000,00	1 282 000,00	1 282 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 030 000,00	2 324 000,00	2 324 000,00
21561	Service de distribution d'eau	5 000,00	173 000,00	173 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	100,00	100,00	100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 043 000,00	989 000,00	989 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 043 000,00	989 000,00	989 000,00
1005	Opération d'équipement n° 1005 (5)	50 800,00	90 800,00	90 800,00
1008	Opération d'équipement n° 1008 (5)	532 902,81	0,00	0,00
1022	Opération d'équipement n° 1022 (5)	65 000,00	125 000,00	125 000,00
1024	Opération d'équipement n° 1024 (5)	2 134,10	150 134,10	150 134,10
Total des dépenses d'équipement		3 254 536,91	5 533 384,10	5 533 384,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	490 000,00	490 000,00
1641	Emprunts en euros	105 200,00	260 000,00	260 000,00
1687	Autres dettes	224 800,00	230 000,00	230 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		330 000,00	490 000,00	490 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 584 536,91	6 023 384,10	6 023 384,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	159 600,00	526 000,00	526 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	159 600,00	526 000,00	526 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	47 900,00	200 000,00	200 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 800,00	34 500,00	34 500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 000,00	67 000,00	67 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	5 500,00	34 500,00	34 500,00
13918	Autres subventions d'équipement	78 400,00	190 000,00	190 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	162 000,00	350 000,00	350 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	162 000,00	350 000,00	350 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		321 600,00	876 000,00	876 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 906 136,91	6 899 384,10	6 899 384,10

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 317 517,92
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 216 902,02
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	899 187,00	540 000,00	540 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	283 000,00	222 000,00	222 000,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	18 000,00	18 000,00	18 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	598 187,00	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 885 617,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	385 617,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 784 804,00	540 000,00	540 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 784 804,00	540 000,00	540 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	116 784,45	3 336 811,24	3 336 811,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	614 420,00	1 815 286,00	1 815 286,00
28031	Frais d'études	11 800,00	2 000,00	2 000,00
28033	Frais d'insertion	600,00	600,00	600,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 200,00	1 150,00	1 150,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 900,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	200,00	200,00	200,00
281311	Bâtiments d'exploitation	119 100,00	899 050,00	899 050,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	100,00	51,00	51,00
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	20,00	15,00	15,00
28151	Installations complexes spécialisées	400,00	350,00	350,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	456 000,00	900 000,00	900 000,00
28154	Matériel industriel	9 100,00	1 000,00	1 000,00
28155	Outillage industriel	3 900,00	3 650,00	3 650,00
281561	Service de distribution d'eau	4 600,00	5 200,00	5 200,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	100,00	50,00	50,00
28181	Installations générales, agencements	400,00	400,00	400,00
28182	Matériel de transport	2 700,00	1 500,00	1 500,00
28184	Mobilier	300,00	70,00	70,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		731 204,45	5 152 097,24	5 152 097,24
041	Opérations patrimoniales (8)	162 000,00	350 000,00	350 000,00
2031	Frais d'études	0,00	150 000,00	150 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	162 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		893 204,45	5 502 097,24	5 502 097,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 678 008,45	6 042 097,24	6 042 097,24

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	377 096,63
----------------------------------	-------------------

+

CA SAUMUR VAL DE LOIRE - BUDGET EAU POTABLE - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			1 797 708,15
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			8 216 902,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1005 (1)
LIBELLE : SMR_Puits à drains rayonnants

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	90 800,00	b 90 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	90 800,00	90 800,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-90 800,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1008 (1)
LIBELLE : SMR-Nvlle usine PERREAU+réservoir de tête+forage cénonmanien

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		442 583,63	a 228 261,54	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	442 583,63	228 261,54	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	442 583,63	228 261,54	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 84 273,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	84 273,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	84 273,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-143 988,54
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1022 (1)
LIBELLE : SMR-Renouvelmt rso rue Ackerman et Palustre

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		67 898,10	a 62 580,98	125 000,00	b 125 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	67 898,10	62 580,98	125 000,00	125 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	67 898,10	62 580,98	125 000,00	125 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-187 580,98
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1024 (1)
LIBELLE : SMR-Quartier Croix verte-rplcmt rso

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		839,23	a 4 729,88	150 134,10	b 150 134,10	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	765,23	4 204,48	2 134,10	2 134,10	0,00
2031	Frais d'études	765,23	4 204,48	2 134,10	2 134,10	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74,00	525,40	148 000,00	148 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	74,00	525,40	148 000,00	148 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-154 863,98
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 275 500,14									
1641 Emprunts en euros (total)					5 275 500,14									
42132/MON101936EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	27/12/2000	29/12/2000	31/03/2001	115 861,25	F		5,700	5,823	EUR	T	P	O	A-1
43106/8077781	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2011	30/04/2012	01/06/2013	1 000 000,00	F		4,560	4,576	EUR	A	P	O	A-1
43121/5758 - 5025617	CAISSE DES DEPOTS	05/03/2013	01/02/2017	01/02/2018	1 500 000,00	V	LIVRET A	1,750	1,751	EUR	A	C	N	A-1
43122/5758 - 5025616	CAISSE DES DEPOTS	05/03/2013	29/01/2016	01/02/2017	1 000 000,00	V	LIVRET A	1,750	1,750	EUR	A	C	N	A-1
43149/MON513620EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	05/01/2012	01/10/2017	01/01/2018	62 622,23	F		4,480	4,623	EUR	T	P	N	A-1
43166/7419/5042471		07/03/2014	01/04/2017	01/04/2018	920 000,00	V	LIVRET A	1,750	1,757	EUR	A	C	O	A-1
43181/7090740	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2006	25/12/2017	25/03/2018	53 161,00	F		4,160	4,228	EUR	T	P	N	A-1
43185/LT080509a	CA CIB	17/12/2008	15/11/2017	15/08/2018	112 320,00	V	TAG03M	0,940	1,097	EUR	T	C	N	-
43187/LT079348	CA CIB	17/12/2008	15/05/2017	15/05/2018	224 653,50	V	TAM	0,230	0,236	EUR	A	C	N	-
43188/090201	CA CIB	03/07/2009	15/02/2017	15/02/2018	59 187,20	V	EURIBOR03M	1,132	1,038	EUR	T	C	N	-
43189/70754972	CREDIT AGRICOLE	09/12/2010	15/12/2017	15/03/2018	95 664,74	V	EURIBOR03M	0,230	0,240	EUR	T	C	N	A-1
43190/10000058592	CREDIT AGRICOLE	13/12/2013	15/11/2017	15/02/2018	132 030,22	V	EURIBOR03M	1,475	1,504	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

CA SAUMUR VAL DE LOIRE - BUDGET EAU POTABLE - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					4 310 273,40									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					4 310 273,40									
43114/120130902	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	19/11/2012	18/12/2012	31/01/2015	3 924 657,22	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
43124/150008001	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	10/08/2015	20/06/2017	31/07/2019	385 616,18	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					9 585 773,54									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 883 988,93					259 483,07	104 329,04	0,00	68 429,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 883 988,93					259 483,07	104 329,04	0,00	68 429,98
42132/MON101936EUR	N	0,00	A-1	26 702,05	3,00	F		5,700	8 401,77	1 344,55	0,00	0,00
43106/8077781	N	0,00	A-1	737 647,99	9,41	F		4,560	59 861,55	33 636,75	0,00	18 036,17
43121/5758 - 5025617	N	0,00	A-1	1 500 000,00	24,07	V	LIVRET A	1,750	60 000,00	26 250,00	0,00	22 990,68
43122/5758 - 5025616	N	0,00	A-1	960 000,00	23,07	V	LIVRET A	1,750	40 000,00	16 800,00	0,00	14 688,49
43149/MON513620EUR	N	0,00	A-1	62 622,23	9,49	F		4,480	5 118,25	2 758,07	0,00	651,20
43166/7419/5042471	N	0,00	A-1	920 000,00	21,23	V	LIVRET A	1,750	41 818,18	16 100,00	0,00	11 536,66
43181/7090740	N	0,00	A-1	53 161,00	3,98	F		4,160	12 476,91	2 018,53	0,00	0,00
43185/LT080509a	N	0,00	-	112 320,00	14,86	V	TAG03M	0,940	7 020,00	2 250,03	0,00	126,49
43187/LT079348	N	0,00	-	224 653,50	20,35	V	TAM	0,230	6 606,00	522,74	0,00	319,71
43188/090201	N	0,00	-	59 187,20	16,86	V	EURIBOR03M	1,132	3 481,60	510,42	0,00	80,58
43189/70754972	N	0,00	A-1	95 664,74	12,94	V	EURIBOR03M	0,230	7 471,51	216,54	0,00	0,00
43190/10000058592	N	0,00	A-1	132 030,22	16,11	V	EURIBOR03M	1,475	7 227,30	1 921,41	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CA SAUMUR VAL DE LOIRE - BUDGET EAU POTABLE - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		3 586 430,18					226 241,47	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		3 586 430,18					226 241,47	0,00	0,00	0,00
43114/120130902	N	0,00	A-1	3 393 622,09	14,07	F		0,000	226 241,47	0,00	0,00	0,00
43124/150008001	N	0,00	A-1	192 808,09	15,57	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 470 419,11					485 724,54	104 329,04	0,00	68 429,98

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 074 258,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et révision des documents d'urbanisme	5	15/02/2018
L	Logiciels	3	15/02/2018
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/02/2018
L	Réseau d'adduction d'eau	50	15/02/2018
L	Réseau d'assainissement	50	15/02/2018
L	Station d'épuration : ouvrages de génie civil lourds (agglomérations importantes)	50	15/02/2018
L	Station d'épuration : ouvrages de génie civil courants (bassins de décantation, d'oxygénation)	25	15/02/2018
L	Bâtiments durables, génie civil	30	15/02/2018
L	Matériel industriel (lourd)	15	15/02/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques, téléphoniques	15	15/02/2018
L	Agencements et aménagements de terrains	15	15/02/2018
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	15/02/2018
L	Outillage industriel	10	15/02/2018
L	Bâtiments légers, abris	10	15/02/2018
L	Mobilier de bureau	10	15/02/2018
L	Matériel de transport roulant (vélo)	2	15/02/2018
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	15/02/2018
L	Organes de régulation (électronique, capteurs, ...)	5	15/02/2018
L	Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillage	5	15/02/2018
L	Matériel informatique	3	15/02/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 016 000,00	I 1 016 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		490 000,00	490 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	260 000,00	260 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	230 000,00	230 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		526 000,00	526 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	526 000,00	526 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 016 000,00	1 317 517,92	0,00	2 333 517,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 152 097,24	III 5 152 097,24
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 152 097,24	5 152 097,24
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 000,00	2 000,00
28033	Frais d'insertion	600,00	600,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 150,00	1 150,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	200,00	200,00
281311	Bâtiments d'exploitation	899 050,00	899 050,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	51,00	51,00
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	15,00	15,00
28151	Installations complexes spécialisées	350,00	350,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	900 000,00	900 000,00
28154	Matériel industriel	1 000,00	1 000,00
28155	Outillage industriel	3 650,00	3 650,00
281561	Service de distribution d'eau	5 200,00	5 200,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	50,00	50,00
28181	Installations générales, agencements	400,00	400,00
28182	Matériel de transport	1 500,00	1 500,00
28184	Mobilier	70,00	70,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 336 811,24	3 336 811,24

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 152 097,24	377 096,63	1 797 708,15	0,00	7 326 902,02

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 333 517,92
Ressources propres disponibles	IV 7 326 902,02
Solde	V = IV – II (6) 4 993 384,10

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
000003 SMR-Rnvlit RESO Rues Ackerman et Palustre	335 610,00	-14 869,00	320 741,00	67 898,10	187 580,98	95 000,00
000004 SMR_ Puits à drains rayonnants	551 600,00	40 000,00	591 600,00	0,00	90 800,00	500 800,00
000002 SMR_Restruct° RSO SMR Nord-Crx verte	741 755,00	-361 186,00	380 569,00	3 705,11	154 863,98	222 000,00
000001 SMR_Usine PERREAU+réservoir+forage	12 580 134,00	0,00	12 580 134,00	12 351 872,60	228 261,54	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	1,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint adm principal 2ème cl	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		24,00	1,00	25,00	18,00	2,00	20,00
Adjoint technique	C	7,00	1,00	8,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique CDD	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise CDD	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CA SAUMUR VAL DE LOIRE - BUDGET EAU POTABLE - BP - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		29,00	2,00	31,00	24,00	2,00	26,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique CDD	C	TECH		0,00	3-2	CDD
Agent de maîtrise CDD	C	TECH		0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
08/04/1991 - Affermage (secteur urbain)	SAUR	Société d'Aménagement Urbain Rural		0,00
30/11/2006 - Affermage (secteur rural)	SAUR	Société d'Aménagement Urbain Rural		0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 93

Nombre de membres présents : 63

Nombre de suffrages exprimés : 82

VOTES :

Pour : 82

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/02/2018

Présenté par (1) Jean-Michel MARCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,
A Saumur le 15/02/2018

(1) Jean-Michel MARCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Saumur, le 15/02/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Jean-Michel MARCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2018, et de la publication le

A Saumur, le 22/02/2018

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseil communautaire.